



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°5-20

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Désignation du représentant de la Ville de Tulle au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- Vu le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Considérant qu'il convient de désigner, suite au renouvellement du Conseil Municipal, le représentant de la Ville de Tulle au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Désigne Monsieur Laurent MELIN, Maire, pour représenter la Ville au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026
DS-20-21042026